



NOTE DE TRAVAIL

TREIZIÈME CONFÉRENCE DE NAVIGATION AÉRIENNE

Montréal (Canada), 9 – 19 octobre 2018

COMITÉ B

Point 6 : Questions relatives à la sécurité organisationnelle

6.1 : Plan stratégique

6.1.3 : Système mondial de supervision de la sécurité de l'aviation (GASOS)

SYSTÈME MONDIAL DE SUPERVISION DE LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION (GASOS)

(Note présentée par le Secrétariat)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note décrit le nouveau système mondial proposé de supervision de la sécurité de l'aviation (GASOS). Face aux défis croissants que représente dans le monde entier la supervision de la sécurité de l'aviation, l'OACI propose la création du système GASOS dans le cadre du Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP). Le GASOS serait un mécanisme facultatif et normalisé d'évaluation et de reconnaissance pour les organisations de supervision de la sécurité (SOO), comprenant notamment les autorités de l'aviation civile des États, les organisations régionales de supervision de la sécurité (RSOO) et d'autres mécanismes nationaux. Il vise à promouvoir la délégation de fonctions de supervision de la sécurité des États à des SOO reconnues par l'OACI tout en maintenant l'obligation et la responsabilité des États en matière de supervision de la sécurité conformément à la Convention relative à l'aviation civile internationale (Doc 7300).

Le principal objectif du GASOS est de favoriser le renforcement des capacités de supervision de la sécurité des États grâce à un système leur permettant de déléguer certaines fonctions ou tâches de supervision de la sécurité à des SOO reconnues par l'OACI. Le GASOS renforcera en outre les SOO existantes pour accroître l'efficacité et l'efficience de l'appui qu'elles fournissent aux États.

Suite à donner : La Conférence est invitée à approuver la Recommandation 6.1/x – Système mondial de supervision de la sécurité de l'aviation (GASOS), figurant au paragraphe 4.1.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'objectif stratégique Sécurité.
<i>Incidences financières :</i>	<i>Incidence pour la communauté aéronautique :</i> La communauté aéronautique bénéficiera de la plus grande efficacité associée à la délégation de fonctions de supervision de la sécurité et au respect accru des dispositions de l'OACI.

<i>Incidences financières :</i>	<i>Incidence pour l'OACI (par rapport aux ressources actuellement prévues au budget du Programme ordinaire) :</i> Au cours de la phase opérationnelle du GASOS, le personnel du programme ordinaire devra être renforcé pour effectuer les évaluations et la surveillance continue des organisations de supervision de la sécurité ; en conséquence, l'OACI doit prévoir les ressources humaines et financières nécessaires, au moyen d'un mécanisme de recouvrement des coûts.
<i>Références :</i>	Annexe 19 – <i>Gestion de la sécurité</i> Doc 9734, <i>Manuel de supervision de la sécurité</i> , Partie A – <i>Mise en place et gestion d'un système national de supervision de la sécurité</i> et Partie B – <i>Mise en place et gestion d'une organisation régionale de supervision de la sécurité</i> Doc 9859, <i>Manuel de supervision de la sécurité (SMM)</i> Doc 10004, <i>Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde 2017-2019</i> Doc 10046, <i>Deuxième conférence de haut niveau de 2015 sur la sécurité, Rapport</i> Doc 10075, <i>Résolutions de l'Assemblée en vigueur</i> (au 6 octobre 2016) Rapport du Forum sur les RSOO pour la sécurité de l'aviation dans le monde Concept d'exploitation du GASOS

1. INTRODUCTION

1.1 La sécurité figure en tête des priorités et, grâce aux efforts et à la collaboration des États, de l'industrie, des organisations internationales et des autres parties prenantes, le taux mondial d'accident de l'aviation au cours des dernières années est demeuré faible et stable. Cependant, l'industrie aéronautique change et devient plus complexe ; de nouvelles technologies se font jour et le trafic aérien devrait doubler d'ici 15 ans selon les prévisions. Certains États ne sont pas en mesure de s'acquitter efficacement de toutes leurs obligations en matière de supervision de la sécurité de l'aviation. L'écart entre le développement insuffisant des moyens des États en matière de supervision de la sécurité et l'évolution constante de l'industrie s'élargira, ce qui pourra avoir une incidence négative sur la sécurité de l'aviation. Les États ont besoin de solutions de rechange efficaces, fiables et souples pour renforcer leurs capacités à l'égard de toutes les fonctions de supervision de la sécurité afin de combler cet écart.

1.2 Conformément aux objectifs de sécurité stratégiques du projet de troisième édition du Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP 2020-2022), l'OACI, en collaboration avec toutes les parties prenantes de l'aviation, travaillera à renforcer encore la sécurité de l'aviation à l'échelle mondiale. La mise en œuvre d'un système mondial de supervision de la sécurité de l'aviation (GASOS) vise à permettre l'amélioration des moyens nationaux et régionaux de supervision de la sécurité. Une base solide en matière de supervision de la sécurité est importante pour mettre en œuvre les programmes nationaux de sécurité qui soutiendront à leur tour le système aéronautique du futur.

1.3 Au cours de la dernière décennie, des organisations régionales de sécurité de l'aviation, notamment les RSOO, ont contribué à la sécurité de l'aviation dans le monde en aidant les États membres à respecter les dispositions de l'OACI. Les RSOO sont une partie intégrante de la sécurité de l'aviation dans le monde et l'OACI a lancé plusieurs initiatives pour les renforcer, notamment en menant une évaluation des RSOO et en créant une plate-forme de coopération entre elles.

2. HISTORIQUE

2.1 La recommandation 3/1 de la Deuxième conférence de haut niveau sur la sécurité ainsi que la Résolution A39-14 de l'Assemblée encouragent toutes deux le renforcement et le développement des mécanismes régionaux de supervision de la sécurité, notamment les RSOO.

2.2 En mars 2017, le Forum sur les organisations régionales de supervision de la sécurité (RSOO) pour la sécurité de l'aviation dans le monde a appuyé la proposition de créer le GASOS dans le cadre de la stratégie et du plan d'action mondiaux de l'OACI pour l'amélioration des RSOO et la mise sur pied d'un système mondial de fourniture de supervision de la sécurité (https://www.icao.int/safety/Implementation/Library/RSOO_GlobalStrategy_Final.pdf).

2.3 Le GASOS serait un système à participation facultative permettant d'évaluer les compétences des SOO en regard de critères établis par l'OACI en vue de les inclure dans un répertoire des SOO. Les mécanismes d'évaluation seront fondés sur la méthode de surveillance continue du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP CMA), notamment l'évaluation initiale et la surveillance continue des organisations de supervision de la sécurité.

2.4 Le principal objectif du GASOS est de renforcer les capacités des États en matière de supervision de la sécurité grâce à un système leur permettant de déléguer certaines fonctions ou tâches de cette nature à des SOO reconnues par l'OACI. Le GASOS renforcera en outre les moyens de supervision de la sécurité des SOO existantes pour accroître l'efficacité et l'efficience de l'appui qu'elles fournissent aux États. Le concept du GASOS est défini dans un document intitulé Concept d'exploitation (<https://www.icao.int/Meetings/anconf13/Documents/GASOS-CONOPS.pdf>) qui présente en détail les mécanismes et les processus utilisés, une analyse d'impact préliminaire et une matrice des risques associée à des mesures d'atténuation.

2.5 Les avantages prévus du GASOS sont notamment :

- a) le renforcement des capacités de supervision de la sécurité des États grâce à la délégation de fonctions à des SOO reconnues par l'OACI au moyen du GASOS, ce qui permettra la mise en œuvre de programmes nationaux de sécurité efficaces ;
- b) le renforcement des RSOO et d'autres mécanismes régionaux existants, en leur donnant la possibilité de s'acquitter efficacement de fonctions de supervision de la sécurité au nom des États ;
- c) l'amélioration des performances globales en matière de sécurité grâce à l'amélioration des moyens de supervision et de gestion de la sécurité à l'échelle mondiale.

2.6 Le GASOS a été présenté à des réunions des directeurs généraux et des groupes régionaux de sécurité de l'aviation (RASG) et il a été appuyé dans toutes les régions de l'OACI. Le concept GASOS a également été présenté en décembre 2017 au premier symposium sur la sécurité et la mise en œuvre de la navigation aérienne (SANIS/1), qui a encouragé le développement du concept.

3. **PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME MONDIAL DE SUPERVISION DE LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION (GASOS)**

3.1 L'OACI a conçu le GASOS en vue de le lancer de façon graduelle à compter de 2020. Jusqu'à présent, l'OACI a réalisé une étude de faisabilité qui a confirmé que le GASOS est réalisable ; elle a mis sur pied un groupe d'étude composé d'experts pour l'aider à le réaliser ; elle a élaboré un concept d'exploitation et un plan de mise en œuvre ; elle a identifié les risques et établi un registre des risques ; elle a entrepris un examen visant à définir et à mettre en place le cadre juridique approprié pour la mise en œuvre du GASOS ; et elle a élaboré une analyse de rentabilité. Au cours du troisième trimestre de 2018, des essais pilotes des mécanismes d'évaluation devraient être réalisés.

3.2 L'un des principes fondamentaux du GASOS est que les États conserveront la responsabilité finale de la supervision de la sécurité au regard de la Convention.

3.3 Le GASOS a pour but d'améliorer l'efficacité et l'efficience des activités de suivi de la supervision de la sécurité et d'éviter le dédoublement des activités entre le GASOS et le programme USOAP CMA.

3.4 Le GASOS sera assujéti à la gestion de la qualité pour s'assurer que ses activités sont conformes aux normes et aux attentes définies. Le programme demeurera indépendant des autres programmes de l'OACI, y compris le programme de coopération technique et les services d'assistance actuellement offerts aux États, encore que des interfaces appropriées entre le GASOS, le programme USOAP CMA et les autres programmes seront définies. Des outils web sont également en cours de préparation pour appuyer les processus d'évaluation du GASOS.

3.5 Étant donné que le GASOS a pour but de contribuer à l'objectif stratégique à long terme du GASP relatif à la mise en place de capacités de supervision de la sécurité solides dans le monde entier, il sera fondé sur un principe de compétence technique de haut niveau. Les organisations de supervision de la sécurité devront donc démontrer qu'elles satisfont entièrement aux critères d'évaluation du GASOS liés aux fonctions pour lesquelles elles demanderont d'être reconnues.

3.6 L'OACI élaborera des orientations appropriées à l'intention des États pour les assister dans la délégation de fonctions de supervision de la sécurité et la surveillance des SOO qui auront accepté de telles délégations, tout en s'assurant qu'ils continuent à s'acquitter de leurs responsabilités spécifiques.

3.7 Le GASOS sera présenté à l'Assemblée à sa 40^e session pour qu'elle l'entérine.

4. **CONCLUSION**

4.1 Vu l'importance de renforcer les capacités de supervision de la sécurité des États face à la croissance exponentielle de l'industrie aéronautique et à sa complexité de plus en plus grande, la Conférence est invitée à approuver la recommandation suivante :

Recommandation 6.1/x – Système mondial de supervision de la sécurité de l'aviation (GASOS)

Il est recommandé que la Conférence :

- a) demande à l'OACI de continuer à mettre en place un système mondial de supervision de la sécurité de l'aviation (GASOS) comprenant des évaluations facultatives et

normalisées de la compétence des organisations de supervision de la sécurité en vue de la reconnaissance des fonctions de supervision de la sécurité fournies aux États, et notamment à élaborer le cadre juridique et les mécanismes d'évaluation de ce système, tout en veillant à ce que les États conservent leurs obligations et responsabilités prévues par la Convention ;

- b) demande à l'OACI d'élaborer des orientations appropriées à l'intention des États pour les assister dans la délégation de fonctions de supervision de la sécurité et la surveillance des organisations de supervision de la sécurité acceptant de telles délégations ;
- c) demande à l'OACI de concevoir des interfaces adéquates entre le GASOS et les autres programmes de l'OACI et d'éviter le dédoublement d'activités entre le GASOS et le Programme universel d'audits de supervision de la sécurité - Méthode de surveillance continue ;
- d) demande à l'OACI de présenter le GASOS à l'Assemblée à sa 40^e session afin qu'elle l'entérine ;
- e) demande à l'OACI d'encourager les organisations de supervision de la sécurité, notamment les organisations régionales de supervision de la sécurité (RSOO), les autorités de l'aviation civile des États et les autres mécanismes nationaux à participer au GASOS pour élargir et renforcer l'appui fourni aux États en matière de supervision de la sécurité ;
- f) encourage les États à appuyer le développement du GASOS.